

# NaviPlan Extended

## Version canadienne générale 8.3i

---

### Sommaire

L'objectif général des notes sur la nouvelle version de EISI est de vous faire part des mises à jour effectuées à la version la plus récente de NaviPlan Extended.

Dans ce document, vous trouverez certains renseignements au sujet de la version 8.3i de NPE.

Si vous voulez en apprendre davantage sur l'application au complet ou sur des caractéristiques particulières, veuillez vous référer aux diverses ressources disponibles de NaviPlan. Vous pouvez vous reporter aux détails présentés dans l'Aide, dans les guides de référence ou dans les guides d'apprentissage disponibles à [l'adresse suivante](http://support.eisi.com/support_cdn/french_npe/index.htm) :

[http://support.eisi.com/support\\_cdn/french\\_npe/index.htm](http://support.eisi.com/support_cdn/french_npe/index.htm).

Voici les mises à jour et les nouvelles caractéristiques décrites dans ce document :

|   |          |
|---|----------|
| <b>Mises à jour de la version 8.3i</b> .....      | <b>2</b> |
| Mises à jour de la version 8.3h .....             | 3        |
| Mises à jour en fonction des taux .....           | 3        |
| Divers .....                                      | 3        |
| Mises à jour de la version 8.3g .....             | 4        |
| Mises à jour en fonction des taux .....           | 4        |
| Compte d'épargne libre d'impôt .....              | 5        |
| Imposition du CELI et décès du propriétaire ..... | 5        |
| CELI et stratégies d'épargnes .....               | 6        |
| Répartition de l'actif .....                      | 6        |
| Transferts et financement de l'objectif .....     | 6        |
| Financement du déficit .....                      | 6        |
| Assistant Planification .....                     | 7        |
| Concepts .....                                    | 7        |
| Rapports et graphiques .....                      | 7        |

## Mises à jour de la version 8.3i

- Les fichiers CrypKey les plus récents (droit d'auteur CrypKey (Canada) Inc.) sont compris dans cette version de NaviPlan afin de résoudre les problèmes d'autorisation intermittents que certains utilisateurs pourraient avoir rencontrés en exécutant le système d'exploitation Microsoft® Windows 7 et NaviPlan sur le même ordinateur.
- Dans les plans projetés, la conversion des comptes CRI en comptes FRRI se produit maintenant correctement selon la législation provinciale applicable.

## Mises à jour de la version 8.3h

Cette version de NaviPlan Extended offre des mises à jour sur les tables d'impôt, les taux d'inflation et les calculs de crédits d'impôt relatives aux nouvelles lois fédérales et provinciales en vigueur, et ce, jusqu'à la date de sortie de la nouvelle version 8.3g. Les mises à jour sont incorporées dans tous les concepts, les rapports et les graphiques. Les mises à jour comprennent, sans en exclure d'autres, les éléments suivants.

*Veillez noter qu'au moment de la sortie du présent logiciel, les mesures annoncées jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2009 sont comprises. EISI fera tout son possible pour utiliser ces taux dans ce logiciel. Toutefois, ces taux peuvent faire l'objet de modification en tout temps, suivant les lois fédérales et provinciales. Les taux, les chiffres et les valeurs inclus dans cette version sont considérés comme étant exacts et dignes de foi, sans qu'il soit une garantie qu'ils sont exacts, complets et fiables dans toutes les instances. Les détails devraient être utilisés à titre d'information seulement.*

### Mises à jour en fonction des taux

- Taux d'imposition sur le revenu des particuliers, fédéraux et provinciaux (le cas échéant), pour 2009, ainsi que les taux d'imposition sur le revenu moyen et marginal, fédéraux et provinciaux (le cas échéant), pour 2009
- Crédit d'impôt personnel de base
- Tables des taux d'imposition marginaux
- Revenu familial net admissible de la SCEE
- Crédits pour conjoint/équivalent du montant pour conjoint, ou crédit pour personne à charge
- Crédit en raison de l'âge pour les clients nés en 1943 ou avant
- Augmentation du retrait maximum du Régime d'accession à la propriété (RAP) de 20 000 \$ à 25 000 \$ pour les retraits effectués après le 27 janvier 2009
- Pourcentage du facteur général pour le Nouveau-Brunswick (9,65 % pour 2009)
- Crédit d'impôt pour dividendes pour l'Ontario, et taux d'imposition des sociétés pour le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique
- Cotisations d'assurance-emploi
- Les mises à jour ci-dessus comprennent les mises à jour les plus récentes du budget de la Colombie-Britannique lesquelles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010

### Divers

- Le graphique de la *Répartition de l'actif* affiche dorénavant correctement le profil du risque actuel des clients
- Si une stratégie d'épargne du surplus est liée aux CELI des clients, le surplus est désormais correctement retranché du surplus de flux monétaire des clients
- Les questions reliées au transfert d'un élément d'actif non enregistré à un autre, ainsi que les questions reliées aux transferts effectués au niveau du même compte ont été résolues

## Mises à jour de la version 8.3g

Cette version de NaviPlan Extended offre des mises à jour sur les tables d'impôt, les taux d'inflation et les calculs de crédits d'impôt relatives aux nouvelles lois fédérales et provinciales en vigueur, et ce, jusqu'à la date de sortie de la nouvelle version 8.3g. Les mises à jour sont incorporées dans tous les concepts, rapports et graphiques. Les mises à jour comprennent, sans en exclure d'autres, les éléments suivants.

*Veillez noter qu'au moment de la sortie du présent logiciel, les mesures annoncées jusqu'au 31 décembre 2008 sont comprises. EISI fera tout son possible pour utiliser ces taux dans ce logiciel. Toutefois, ces taux peuvent faire l'objet de modification en tout temps, suivant les lois fédérales et provinciales. Les taux, les chiffres et les valeurs inclus dans cette version sont considérés comme étant exacts et dignes de foi, sans qu'il soit une garantie qu'ils sont exacts, complets et fiables dans toutes les instances. Les détails devraient être utilisés à titre d'information seulement.*

### Mises à jour en fonction des taux

- Taux d'imposition sur le revenu des particuliers, fédéraux et provinciaux, pour 2009
- Taux d'imposition sur le revenu moyen et marginal, fédéraux et provinciaux, pour 2009
- Taux de crédits non remboursables, fédéral et provinciaux
- Taux CANSIM fédéral pour les comptes applicables
- Plafond des cotisations à un REER (21 000 \$ pour 2009)
- Crédits d'impôt pour dividendes – mises à jour des taux fédéral et provinciaux (pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, et l'Ontario uniquement)
- Taux de rendement moyens
- Pourcentage du facteur général, uniquement pour la Colombie-Britannique (5,06 % pour 2009), le Manitoba (10,8 % pour 2009), et Terre-Neuve-et-Labrador (7,7 % pour 2009)
- Taux pour la Sécurité de la vieillesse (SV)
- Taux pour le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)
- Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)
- Primes d'assurance-emploi
- Taux pour l'Indice des prix à la consommation (mis à jour à 2,3 %); le graphique *Historique des taux d'inflation* a été mis à jour à la catégorie *Hypothèses – onglet Facteurs économiques*

## Compte d'épargne libre d'impôt

Conformément aux modifications apportées aux lois fédérales, NaviPlan Extended v8.3g appuie dorénavant le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

**Remarque :** NaviPlan Extended v8.3g ne vous limite pas au plafond de cotisation actuel de 5 000 \$, ni ne calcule la conséquence fiscale relative à une cotisation excédentaire. Pour assurer que vous êtes au courant de toute cotisation excédentaire saisie pour vos clients, consultez l'*Assistant Planification* pour afficher le montant total de cotisations permis pour vos clients. Pour de plus amples renseignements sur l'*Assistant Planification* et les CELI, consultez la section « Assistant Planification » à la page 5 du présent document.

- Le plafond de cotisation de 5 000 \$ sera indexé au taux d'inflation chaque année, arrondi au 500 \$ les plus près.
- Les CELI sont considérés des éléments d'actif enregistrés (excepté dans certains rapports) et s'affichent à la catégorie *Actif* – onglet *Enregistré*.
- Vous pouvez saisir des données historiques relatives aux cotisations excédentaires à un CELI au cours des années précédentes ainsi qu'aux droits inutilisés de cotisation à un CELI pour chaque client à la catégorie *Hypothèses* – onglet *Données hist.* – bouton *Suite* – boîte de dialogue *Données historiques* – onglet <client> – sous-onglet *CELI*. Ce sous-onglet ne s'affiche que pour les plans datés de 2010 et après cette date.

## Imposition du CELI et décès du propriétaire

- Suivant la loi sur le budget fédéral, le revenu gagné sur un CELI et les retraits à partir de celui-ci ne sont pas imposables dans NaviPlan.
- Advenant le décès du propriétaire d'un CELI, NPE exclut la valeur de l'élément d'actif lors du calcul de l'impôt sur le revenu.
- Advenant le décès du propriétaire d'un CELI, NPE transfère le compte au conjoint ou au conjoint de fait survivant. **Remarque :** Les transferts ne sont possibles que pour les plans dont la situation de famille est marié(é) ou conjoint de fait.
- Les droits inutilisés de cotisation associés au client décédé ne sont pas transférés au client survivant.
- S'il n'y a pas de conjoint ou de conjoint de fait survivant, NaviPlan vend le CELI à sa valeur marchande et cette valeur ne fait pas l'objet d'imposition.

## CELI et stratégies d'épargnes

- Les stratégies d'épargnes peuvent être appliquées au CELI à la catégorie *Stratégies* – onglet *Épargne* – sous-onglet *Périodique/Montant unique/Surplus*.
- Seul le propriétaire du CELI peut cotiser au compte. **Remarque :** NaviPlan ne vous empêche pas de créer des CELI pour les personnes à charge âgées de moins de 18 ans.

## Répartition de l'actif

- En plus des objectifs de retraite, les CELI peuvent être utilisés pour financer les objectifs d'études et d'achat important.
- Les CELI peuvent être répartis à la composition de l'actif suggérée.

## Transferts et financement de l'objectif

- Vous pouvez transférer des fonds à partir d'un CELI à un autre CELI, mais vous ne pouvez pas transférer un CELI à n'importe quel autre type de compte non enregistré ou enregistré.
- Un transfert d'un CELI à un autre est traité en tant que transfert réel, et non en tant que distribution; un transfert à un CELI est traité en tant que rachat et achat.
- Les transferts sont effectués à la catégorie *Stratégies* – onglet *Transferts*.
- Les CELI peuvent être liés aux éléments de passif ainsi qu'à n'importe quel objectif d'accumulation, peu importe le propriétaire de cet objectif.

## Financement du déficit

- Pour financer un déficit dans NaviPlan Extended, les CELI sont considérés séparément des comptes non enregistrés et enregistrés; l'ordonnance du financement du déficit par défaut est *Non enregistré – CELI – Enregistré*.
- Vous pouvez modifier l'ordonnance du financement du déficit en passant au menu *Éditer*, puis en sélectionnant *Préférences – Général*. Vous pouvez par la suite sélectionner une des trois options de financement du déficit :
  - *Non enregistré – CELI – Enregistré*
  - *CELI – Non enregistré – Enregistré*
  - *Non enregistré – Enregistré – CELI*

Vous pouvez également modifier l'ordonnance en passant à la catégorie *Stratégies* – onglet *Rachat d'actif* – sous-onglet *Financement du déficit*, en cliquant *Autres options*, et en sélectionnant une des trois options de financement du déficit.

- Si les utilisateurs modifient l'ordonnance du financement du déficit (en utilisant le menu *Éditer*), seuls les plans créés après cette modification sont touchés; l'ordonnance du financement du déficit dans les plans existants n'est pas touchée.

## Assistant Planification

L'Assistant Planification comprend maintenant les catégories *Épargnes CELI* et *Règlements sur les CELI*, lesquels expliquent :

- les droits inutilisés de cotisation pour le client et le coclient;
- les cotisations par un client qui n'a pas encore atteint l'âge minimum;
- les cotisations excédentaires.

## Concepts

- Le concept *Épargnes CELI et comparaison* (disponible à partir du menu *Concepts*, puis en sélectionnant *Autre – Épargnes CELI et comparaison*) vous permet de :
  - démontrer la croissance d'un CELI au cours d'une période de temps précise en utilisant le placement initial et les épargnes systématiques;
  - comparer la croissance d'un placement CELI (et les épargnes) pour une période de temps précise au moyen du même taux de rendement d'un REER et/ou d'un élément d'actif non enregistré.

## Rapports et graphiques

- Les rapports et les graphiques ont été mis à jour pour inclure les CELI (pour les éléments d'actif enregistrés uniquement, excepté dans certains rapports).
- Dans les rapports et les graphiques relatifs aux éléments d'actif, les CELI sont référencés séparément des autres éléments d'actif, tandis que dans certains rapports et graphiques sur le revenu, le revenu provenant d'un CELI est compris dans le revenu de placement.
- Pour les années de plans datés de 2010 ou après cette date, les *Droits inutilisés de cotisation à un CELI* sont affichés dans le rapport *Hypothèses financières* (ce montant est pris de la catégorie *Hypothèses* – onglet *Données historiques* – bouton *Suite* – boîte de dialogue *Données historiques* – onglet <client> – sous-onglet *CELI*).